

# démographie et destin des sous-populations

*Colloque de Liège (21-23 septembre 1981)*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

**AIDELF**

## LA PARTIE CACHEE DE LA MOBILITE LINGUISTIQUE

ROBERT MAHEU\*

(Ministère de l'Education du Québec, Canada)

De nombreuses données sur les groupes ethniques et linguistiques sont recueillies et publiées par les recensements canadiens depuis longtemps. Au recensement de 1971, le groupe ethnique des recensés était déterminé par le groupe ethnique ou culturel auquel appartenait l'ancêtre paternel lors de son arrivée en Amérique. La langue parlée par cet ancêtre servait à déterminer la réponse. Les recensements comportent aussi une question sur la langue maternelle qui est la première langue apprise et encore comprise. Enfin, pour la première fois en 1971, on posait une question sur la langue d'usage, c'est-à-dire la langue la plus souvent parlée à la maison. Le ministère de l'Education du Québec, pour sa part, recueille depuis plusieurs années des informations sur la langue maternelle, la langue d'usage et la langue d'enseignement des élèves.

Etant donné les problèmes politiques importants liés aux groupes ethniques et linguistiques l'existence des statistiques requises et le développement de la démographie au Canada, les études démographiques sur ces sujets se sont multipliées au cours des dernières années, entraînant parfois des débats passionnés entre chercheurs. L'étude de la mobilité linguistique est le sujet qui a soulevé le plus d'intérêt, non seulement à cause de son importance sur l'évolution numérique de chaque groupe, mais aussi parce qu'elle est un reflet du statut de chaque langue au Canada.

Avant le recensement de 1971, la mobilité linguistique était étudiée par la comparaison ou le croisement des populations distribuées selon le groupe ethnique et la langue maternelle. La mobilité linguistique était alors définie pour une durée variable selon les personnes ou les groupes, puisqu'elle s'étendait de l'arrivée de l'ancêtre paternel en Amérique jusqu'à l'enfance de chaque personne. Il s'agissait donc d'une mobilité cumulée sur un nombre variable de générations. L'inconvénient majeur de ce type de mesure, c'était de ne pas tenir compte de la mobilité linguistique des Canadiens ou des Québécois actuels, mais seulement de celle de leurs ancêtres.

Pour ce type de mesure soit valide, il est nécessaire que les déclarations sur le groupe ethnique soient exactes et stables. Cette condition n'a pas été respectée au recensement de 1971. En effet, plusieurs études ont mis en évidence des changements importants de déclaration entre les recensements de 1961 et 1971. La plupart de ces changements se sont opérés au profit du groupe ethnique britannique, c'est-à-dire au profit du groupe dominant au Canada.

Depuis le recensement de 1971, presque tous les chercheurs ont abandonné l'ancienne mesure. Pour l'étude de la mobilité linguistique, on préfère maintenant comparer ou croiser les données sur la langue maternelle avec celles sur la langue d'usage. On peut ainsi mesurer la mobilité ou la stabilité lin-

\* Les idées exprimées n'engagent que l'auteur.

guistique des Canadiens depuis leur enfance. Dans les études sur la mobilité, on présume que la langue maternelle est une caractéristique stable des individus.

Mais en est-il bien ainsi ? Deux études récentes permettent d'en douter. Voyons d'abord les résultats obtenus par Robitaille et Bourbeau /2/ dans le cadre d'une recherche sur les migrations des groupes linguistiques au Québec. D'une part, ils avaient une évaluation du solde migratoire par langue maternelle pour la période 1971-1976, obtenue par une méthode résiduelle et d'autre part, grâce à une question du recensement de 1976 sur la résidence cinq années auparavant, ils connaissaient l'immigration internationale et les mouvements migratoires interprovinciaux distribués selon la langue maternelle. Seule manquait l'émigration internationale qu'il était dès lors possible d'obtenir par une simple équation comptable. Pour le groupe anglais ils ont obtenu un résultat négatif. Une émigration négative étant possible, les auteurs concluaient :

"... Il faut probablement en imputer la cause à des changements de déclaration de langue maternelle qui se seraient faits au profit des anglophones. Si tel est le cas, l'importance des changements de déclaration de langue est certainement un indice de la mobilité linguistique des gens qui ont effectué ce changement" /2/.

Dans une étude portant sur l'ensemble du Canada, Lachapelle et Henripin /1/ ont fait des calculs semblables, obtenant - 300 000 émigrants d'origine britannique et - 100 000 émigrants de langue maternelle anglaise de 1961 à 1971. Leur conclusion est la suivante :

"Tout cela donne à penser que les estimations indirectes de la migration nette par origine ethnique ou par langue maternelle sont très peu fiables et qu'elles gonflent de manière fort appréciable le solde des Britanniques ou du groupe anglais, au détriment de celui du groupe d'origine ou de langue française, et surtout de celui du tiers groupe ethnique ou linguistique" /1/.

Ces deux collègues estiment eux aussi que cela s'explique probablement par des changements de déclaration d'origine ethnique et de langue maternelle. On peut donc conclure, suite à ces deux études, que les données statistiques disponibles ne sont pas d'une qualité suffisante pour permettre le calcul de soldes migratoires selon la langue ou le groupe ethnique à l'aide de méthodes résiduelles. La cause probable consisterait en des changements de déclaration d'un recensement à l'autre.

Notre intention dans cette communication est de vérifier cette hypothèse de mobilité des déclarations, de procéder à un examen sommaire des lois qui la gouvernent et d'en examiner brièvement les conséquences sur la mesure de la mobilité linguistique et, par voie de conséquence, sur les études de synthèse.

## I. LE FICHER LONGITUDINAL DES ELEVES

Compte tenu du peu de fiabilité des méthodes résiduelles, on peut conclure que la méthode la plus fiable pour vérifier l'importance des changements de déclaration de la langue maternelle, c'est la méthode directe. Il faut donc pouvoir comparer les déclarations des mêmes individus à des temps différents.

A partir des fichiers annuels sur les élèves des niveaux maternelle, primaire et secondaire (environ les enfants âgés de 5 à 16 ans), nous (1) avons créé un fichier longitudinal dans lequel les élèves sont suivis des années scolaires 1973-1974 à 1979-1980. L'information sur la langue maternelle est présente pour toutes les années tandis que celle sur la langue d'usage est apparue en 1974-1975.

L'information est recueillie de façon systématique pour tous les élèves nouvellement inscrits à une commission scolaire. Pour les ré-inscriptions, l'effort de mise à jour de l'information n'est pas toujours aussi poussé qu'il le faudrait. Enfin les règles d'imputation des réponses pour les "non-déclarés" allaient toutes dans le sens de la stabilité linguistique. Ces particularités de la collecte et du traitement des données font qu'on y observe une mobilité linguistique plus faible que dans les recensements. Ces mêmes particularités affectent également à la baisse les changements de déclaration de langue, peut-être davantage la langue d'usage que la langue maternelle.

## II. LE CONTEXTE LEGISLATIF

Pour bien comprendre les données qui vont suivre, un bref aperçu du contexte législatif s'impose. Au cours des deux premières années scolaires couvertes par cette communication, 1973-1974 et 1974-1975, c'est la Loi 63, Loi pour promouvoir la langue française au Québec, qui s'appliquait. Cette loi consacrait le libre choix de la langue d'enseignement. Les lois suivantes ont restreint l'accès à l'enseignement en langue anglaise. La Loi 22, Loi sur la langue officielle, s'est appliquée durant les deux années scolaires suivantes ; elle exigeait une "connaissance suffisante" de l'anglais pour avoir accès à l'enseignement en cette langue. La Charte de la langue française, ou Loi 101, est entrée en vigueur avec l'année scolaire 1977-1978. Cette loi autorise l'enseignement en anglais pour les élèves qui étudiaient déjà en anglais ainsi que pour leurs frères et soeurs, aux enfants dont le père ou la mère a reçu l'enseignement primaire en anglais au Québec ou ailleurs dans le monde mais à la condition d'être domicilié au Québec au moment de l'entrée en vigueur de la loi.

## III. LES CHANGEMENTS DE DECLARATION DE LANGUE

Les changements de déclaration de langue d'une année scolaire à l'autre sont présentés au tableau 1.

Il y a environ 0,7 % des élèves qui modifient leurs déclarations à chaque année. C'est un ordre de grandeur qui s'apparente à celui d'autres mobilités étudiées par les démographes, plus particulièrement à la mortalité (au Québec). On constate que les changements de langue maternelle sont remarquablement constants. Ceci implique que les deux lois linguistiques adoptées par l'assemblée nationale n'ont pas eu une influence marquée sur la fréquence du phénomène étudié.

La seconde constatation, tout aussi importante que la première, c'est que

(1) Il s'agit d'une initiative de M. Antonio Bisson du Service de la démographie scolaire, ministère de l'Éducation du Québec.

TABEAU 1 : POURCENTAGES\* DES ELEVES QUI CHANGENT DE DECLARATION DE LANGUE MATERNELLE OU D'USAGE ENTRE DEUX ANNEES SCOLAIRES SUCCESSIVES, DE 1973-1974 A 1979-1980.

Année scolaire initiale	Changement de déclaration de langue	
	Maternelle	D'usage
1973-1974	0,5 %	N.D.
1974-1975	0,7 %	0,7 %
1975-1976	0,8 %	0,3 %
1976-1977	0,7 %	0,8 %
1977-1978	0,7 %	0,7 %
1978-1979	0,7 %	0,8 %

\* Pourcentages calculés sur la base du nombre d'élèves présents pendant deux années scolaires successives. Seules trois langues maternelles (français, anglais, et autres) ont été retenues.

Les deux types de changements ont à peu près la même fréquence. Il s'agit là d'un résultat inattendu puisque si la langue d'usage est, par définition, susceptible de changement, par contre la langue maternelle est présumée stable dans toutes les études, l'influence des mots "et encore comprise" dans la définition étant jugée négligeable, et l'obéissance des répondants étant supposée être exemplaire.

Sans doute faut-il plutôt croire que les répondants, au lieu de vivre des situations particulièrement claires et facilement identifiables par les concepts des analystes, ont parfois un vécu plus complexe que celui prévu par les modèles de la macro-démographie. Les questions des formulaires sont probablement des outils qui sont utilisés tant bien que mal par les répondants qui tentent d'y écrire leur propre situation.

On pourrait objecter qu'il ne s'agit que de changements de déclaration apparents causés par des erreurs dans la saisie des données. L'objection est sérieuse et mérite d'être considérée. Disons tout d'abord que toutes les données sont saisies deux fois, ce qui permet de détecter la plupart des erreurs. D'autre part, on peut, à partir des déclarations de langue maternelle pour des années différentes, présenter des matrices de mobilité linguistique qui ont toutes les apparences des matrices produites par le croisement des variables langue maternelle et langue d'usage.

Ces données nous présentent l'image classique de la mobilité linguistique au Québec, c'est-à-dire :

- transferts linguistiques du français vers l'anglais (5 130) plus nombreux que de l'anglais vers le français (2 703).;

- proportion plus élevée (3,9 %) d'anglophones francisés que de franco-phones anglicisés (0,8 %) ;

- transferts importants des autres langues vers l'anglais et le français. Parmi ces transferts, 64 % se font vers l'anglais et 36 % vers le français.;

- transferts linguistiques nets beaucoup plus favorables à l'anglais (+ 5 878) qu'au français (- 595). Pour les francophones, la mobilité linguistique nette est négative tout comme celle observée en croisant la langue maternelle avec la langue d'usage chez les enfants âgés de 5 à 14 ans au recensement de 1971.

Les changements de déclaration de langue maternelle ne sont donc pas des artefacts produits par les systèmes de traitement des données. Il s'agit de phénomènes existant dans la réalité et qui ont une signification sociale précise.

Au tableau 2, nous avons volontairement choisi une période de cinq années aussi rapprochée que possible de la période intercensitaire 1971-1976, afin d'évaluer quel aurait pu être l'impact du phénomène que nous étudions. Si l'on applique aux survivants en 1976 de la population distribuée par langue maternelle telle qu'observée au recensement de 1971 les probabilités de changement déduites du tableau 2, on obtient une population redistribuée par langue maternelle dont voici les différences avec la population initiale :

- anglophones : + 45 430
- francophones + 10 131
- allophones : - 55 561

TABLEAU 2 : DISTRIBUTION DES ELEVES SELON LEUR LANGUE MATERNELLE EN 1973-1974 ET EN 1978-1979

Langue maternelle : 1973-1974	Langue maternelle en 1978-1979			
	Français	Anglais	Autres*	Total
Français	606 577	5 130	616	612 323
Anglais	2 703	66 453	992	70 148
Italien	238	505	14 096	14 839
Grec	137	130	3 693	3 960
Autres	2 073	3 808	9 909	15 790
Total	611 728	76 026	29 306	717 060

\* Incluant l'italien et le grec.

Les quelque quarante-cinq mille personnes qui seraient ainsi ajoutées aux anglophones règlent entièrement le problème des émigrants anglophones négatifs calculés par Robitaille et Bourbeau /2/ et laissent même place à près de dix mille émigrants qui, cette fois-ci, sont positifs.

Ce calcul est un peu audacieux à cause des raisons suivantes :

- nos probabilités sont calculées pour les enfants âgés de 5 à 16 ans et non pas sur l'ensemble de la population ;
- la période d'observation est légèrement différente ;
- tel que mentionné précédemment, notre fichier sous-évalue vraisemblablement les changements de déclaration de langue chez les 5 à 16 ans.

Mais nous sommes quelque peu rassuré parce que les résultats obtenus rétablissent la cohérence là où on la cherchait en vain. Ils ne doivent donc pas être si mauvais. Remarquons aussi que nos résultats confirment l'hypothèse avancée par Robitaille et Bourbeau /2/.

Si le phénomène affecte peu les effectifs observés de francophones, il n'en va pas ainsi pour les allophones chez qui il s'agit d'un phénomène négatif majeur. Les anglophones bénéficient de la majeure partie du phénomène ; en effet, ce calcul fait passer l'importance des anglophones dans la population du Québec de 13,0 à 13,7 en cinq ans. On pourrait aussi faire remarquer que l'apport des changements de déclaration de langue maternelle est, pour les anglo-québécois, aussi important que leur taux de natalité.

Avant de terminer ce chapitre, nous examinerons encore deux caractéristiques de la mobilité des déclarations. Comme nous pouvons le constater au tableau 3, les élèves qui ont connu un premier changement de langue maternelle ont une probabilité assez élevée d'en changer à nouveau par la suite. Remarquons aussi que les changements vers l'anglais ont été un peu plus stables que ceux vers le français.

TABLEAU 3 : DISTRIBUTION EN % DES ELEVES AYANT CONNU DIVERS TYPES DE CHANGEMENT DE LANGUE MATERNELLE ENTRE 1973-1974 ET 1974-1975, SELON LA DERNIERE LANGUE MATERNELLE OBSERVEE AU COURS D'UNE ANNEE POSTERIEURE.

: Type de mobilité :	Dernière langue maternelle observée			
	français	anglais	autres	Total
: initiale :				
: Français - anglais :	27	72	1	100
: Anglais - français :	66	33	1	100
: Autres - français :	69	14	17	100
: Autres - anglais :	3	76	21	100

Enfin, après avoir affirmé que les lois linguistiques ne semblaient pas avoir une influence sensible sur la fréquence des changements de langue maternelle, nous remarquerons, avec les données du tableau 4, une influence notable sur le sens des changements nets de langue maternelle. Avec l'entrée en vigueur de la loi 22, entre les années scolaires 1974-1975, les transferts nets au profit de l'anglais augmentent aux dépens des autres langues. Dans ce contexte où la condition d'admission à l'enseignement en anglais était une connaissance suffisante de cette langue, il est probable qu'un certain nombre d'élèves, ou leurs parents, aient jugé plus rassurant de s'affirmer comme étant de "vrais" anglophones. La Loi 101, assez mal accueillie par les minorités anglophones et allophones est entrée en vigueur entre les années scolaires 1976-1977 et 1977-1978. On y assiste donc à une détérioration des changements nets vers le français ; mais cette réaction semble de courte durée puisqu'on assiste l'année suivante à un reflux important vers le français. Enfin, et sans doute faut-il y voir les premiers effets désirés de la Loi 101, les changements nets vers le français sont maintenant positifs tandis que ceux vers l'anglais, tout en demeurant eux aussi positifs, ont néanmoins nettement diminué.



TABLEAU 4 : CHANGEMENTS NETS DE LANGUE MATERNELLE POUR LES ELEVES PRESENTS SUR DEUX ANNEES SCOLAIRES SUCCESSIVES, SELON LA LANGUE MATERNELLE INITIALE

Année scolaire initiale	Langue maternelle initiale		
	Français	Anglais	Autres
1973-1974	- 490	+ 1 746	- 1 256
1974-1975	- 607	+ 2 494	- 1 887
1975-1976	- 289	+ 2 383	- 2 094
1976-1977	- 1 452	+ 1 839	- 387
1977-1978	+ 1 607	+ 644	- 2 251
1978-1979	+ 657	+ 200	- 857

#### IV. LA MOBILITE... DE LA MOBILITE LINGUISTIQUE

Quelles sont les conséquences des changements de déclaration de langue sur la mobilité linguistique observée ? C'est ce que nous étudierons maintenant pour une population fermée : celle des élèves présents à la fois en 1974-1975 et en 1979-1980. Les principales données sont présentées au tableau 5. Dans la partie a du tableau, nous présentons les résultats obtenus pour la première année scolaire d'observation, où les élèves sont âgés de 5 à 11 ans. Les résultats obtenus ressemblent à ceux que nous avons présentés au tableau 2, à ceci près que la mobilité linguistique y est un peu plus faible (2,0 % des élèves en situation de mobilité contre 2,3 % au tableau 2). Dans la partie b du tableau, les mêmes élèves sont redistribués selon la langue maternelle et la langue d'usage déclarées en 1979-80. La mobilité linguistique y est plus forte qu'en 1974-1975 (2,4 %), ce qui est normal selon l'analyse classique de la mobilité linguistique puisqu'il y a eu une plus longue durée entre l'enfance et le moment d'observation de la langue d'usage. Mais il y a eu une redistribution importante des élèves selon la langue maternelle, essentiellement au profit des anglophones et au détriment des allophones. Au tableau 5 d, nous avons inscrit les écarts constatés entre ces deux séries d'observation. La redistribution a profité presque uniquement à l'anglais, à titre de langue d'usage et de langue maternelle.

Mais c'est la partie c du tableau qui est la plus intéressante puisque les élèves y sont distribués selon la langue d'usage en 1979-1980 et la langue maternelle déclarée en 1974-1975. La langue maternelle étant supposée être une caractéristique quasi-immuable acquise au berceau, nous avons intérêt, compte-tenu des changements qui surviennent par la suite, à retenir la plus ancienne déclaration disponible.

Dans ces circonstances, le pourcentage des élèves en situation de mobilité linguistique augmente considérablement, passant de 2,4 % au tableau 5 b à 3,5 % au tableau 5 c. En 1979-1980, les élèves considérés avaient en moyenne 13 ans contre 8 ans en 1974-1975. Pour une même langue d'usage déclarée



TABLEAU 5 : MOBILITE LINGUISTIQUE DES ELEVES PRESENTS EN 1974-1975 ET EN 1979-1980.

a-Langue maternelle :		Langue d'Usage en 1974-1975		
en 1974-1975 :	Français	Anglais	Autres*	Total
Français	583 231	3 437	1 012	587 680
Anglais	2 024	64 023	956	67 003
Italien	590	793	15 297	16 680
Grec	219	691	3 230	4 140
Autres	914	2 969	11 092	14 975
Total	586 978	71 913	31 587	690 478
Langue maternelle b en 1979-1980 :		Langue d'usage en 1979-1980		
en 1979-1980 :	Français	Anglais	Autres*	Total
Français	582 810	3 561	1 086	587 457
Anglais	2 762	68 642	650	72 054
Italien	384	3 118	10 895	14 397
Grec	77	925	2 613	3 615
Autres	1 016	3 217	8 722	12 955
Total**	587 049	79 463	23 966	690 478
x-langue maternelle en 1974-1975 :		Langue d'usage en 1979-1980		
en 1974-1975 :	Français	Anglais	Autres*	Total
Français	580 878	6 151	651	587 680
Anglais	3 419	62 874	710	67 003
Italien	786	4 120	11 774	16 680
Grec	251	1 136	2 753	4 140
Autres	1 803	5 447	7 725	14 975
Total**	587 137	79 728	23 613	690 478
: Tableau des écarts : tableau 5b - tableau 5a				
x-Langue maternelle en 1979-1980 :		Langue d'usage en 1979-1980		
en 1979-1980 :	Français	Anglais	Autres*	Total
Français	- 421	+ 124	+ 74	- 223
Anglais	+ 738	+ 4 619	- 306	+ 5 051
Italien	- 206	+ 2 325	- 4 402	- 2 283
Grec	- 142	+ 234	- 617	- 525
Autres	+ 102	+ 248	- 2 370	- 2 020
Total	+ 71	+ 7 550	- 7 621	0

\* Incluant italien et grec. \*\* : C'est notre méthode de distribution des inconnus qui est responsable des légers écarts entre ces deux séries de résultats.

à 13 ans, on obtient une mobilité linguistique nettement plus élevée en considérant non pas la langue maternelle déclarée à 13 ans mais celle déclarée à 8 ans. Selon toute vraisemblance, on obtiendrait des écarts encore plus marqués si on avait accès à la vraie langue maternelle, à savoir la première apprise dans l'enfance.

Les différentes appréciations du niveau de mobilité linguistique nette sont présentées au tableau 6, à l'aide de l'indice de continuité linguistique.

tique qui est le rapport entre les effectifs de chaque langue d'usage et les effectifs de langue maternelle correspondante. Pour la langue française, l'indice de continuité linguistique est constant et égal à 0,999, ce qui est le signe de la très faible mobilité linguistique nette dont ce groupe est l'objet. Pour le groupe anglais, l'indice de continuité linguistique valait 1,07 en 1974-1975 et 1,10 en 1979-1980, ce qui selon l'analyse traditionnelle, serait le signe d'une certaine mobilité linguistique dont aurait profité ce groupe durant l'intervalle. Mais l'indice de continuité calculé sur la base de la langue maternelle déclarée en 1974-1975 est de 1,19. Ceci prouve que la mobilité linguistique réelle, et son évolution, sont beaucoup plus élevées que ce que montrent les statistiques traditionnelles.

De même, la série des indices de continuité linguistique pour les autres langues illustre bien la sous-évaluation de la mobilité linguistique nette négative causée par les observations transversales habituelles.

La première ligne du tableau 6 offre un intérêt particulier. Le fait que l'indice de continuité linguistique y soit voisin de l'unité pour chaque langue signifie que, globalement, la distribution par langue d'usage déclarée en 1974-1975 est identique à la distribution par langue maternelle cinq années plus tard. Ceci donne à penser que la langue maternelle est une notion qui réfère à un passé très récent plutôt qu'à l'enfance (2).

TABLEAU 6 : RAPPORT ENTRE LES EFFECTIFS DE CHAQUE LANGUE D'USAGE (LU) ET LES EFFECTIFS DE LANGUE MATERNELLE (LM) CORRESPONDANTE, POUR QUATRE OBSERVATIONS SUR LES ELEVES PRESENTS EN 1974-1975 ET 1979-1980.

Rapport calculé	Langue		
	Français	Anglais	Autres
LU1974-1975 / LM1979-1980	0,999	1,00	1,02
LU1974-1975 / LM1974-1975	0,999	1,07	0,88
LU1979-1980 / LM1979-1980	0,999	1,10	0,77
LU1979-1980 / LM 1974-1975	0,999	1,19	0,66

Il ne faudrait toutefois pas penser que les cheminements linguistiques individuels se font selon le modèle simple présenté au paragraphe précédent. Les cheminements individuels sont parfois surprenants. On y observe certaines lois de comportement d'un grand intérêt. Mais le temps nous manque pour présenter dès maintenant cette analyse.

## V. CONCLUSIONS

Il est temps de dégager les principales conclusions et conséquences du fait mis en évidence, à savoir que la langue maternelle est une caractéris-

(2) Certains résultats du recensement de 1971 donnent l'impression que la langue maternelle a parfois été interprétée comme étant la première langue apprise par la mère des répondants.

tique instable qui est l'objet de variations qui, jusqu'à maintenant, se font à l'avantage de la langue anglaise. Ces conclusions sont les suivantes :

- la distribution observée de la population selon la langue maternelle est biaisée en faveur du groupe anglais. Le biais est réalisé aux dépens des allophones. Il est probable que dans les provinces canadiennes autres que le Québec, les effectifs de langue maternelle française soient aussi sous-évalués ;

- tout croisement de la langue maternelle avec une autre variable donne des résultats suspects. Il est toutefois difficile de savoir si les différences de comportement sont atténuées ou amplifiées par le problème que nous avons mis en évidence. L'effet peut être différent selon les variables. On peut, par exemple, penser à certains biais au niveau de la mobilité géographique : les personnes qui quittent le Québec pour une autre province canadienne ont sûrement davantage tendance à s'y déclarer de langue maternelle anglaise que si elles étaient demeurées au Québec ;

- nous avons exploré les conséquences sur la mobilité linguistique : elles sont énormes. Heureusement, la mobilité linguistique normalement observée se fait dans les mêmes directions que la mobilité linguistique réelle. C'est donc dire que la mobilité linguistique officielle est une sous-évaluation de la mobilité linguistique réelle ;

- il est aussi intéressant d'analyser les conséquences de ce phénomène sur les études de synthèse. Nous pensons ici particulièrement aux projections de population par groupe linguistique. Ces projections utilisent les statistiques observées sur la population distribuée selon la langue maternelle et aussi, des statistiques sur les mobilités : naturelle, géographique et linguistique, distribuées selon la langue maternelle. Avant que ne soient connues les données du recensement de 1971 croisant les résultats à une question sur la résidence cinq années auparavant avec la langue maternelle déclarée, les observations sur les mouvements migratoires qui servaient à fonder les hypothèses étaient obtenues par la méthode résiduelle. Il est maintenant évident que les résultats ainsi obtenus ne méritaient pas le nom de "mouvements migratoires nets". Il s'agissait d'un résidu incorporant non seulement des mouvements migratoires nets mais aussi l'effet net des changements de déclaration de langue maternelle et le solde net des autres erreurs d'observation. Dans ces circonstances, nous nous trouvons dans la même situation que Monsieur Jourdain, puisque nous tenions compte des changements de déclaration de langue maternelle sans le savoir. Ces études étaient donc biaisées dans leurs hypothèses de mobilité géographique et linguistique. Mais les deux biais, étant de sens contraire, avaient tendance à se compenser.

Dans les études plus récentes, les hypothèses de mobilité géographique sont fondées sur les résultats des recensements de 1971 et/ou 1976 sur la résidence cinq années auparavant. Connaissant ainsi l'impact de l'immigration internationale et des mouvements migratoires interprovinciaux, il ne reste plus qu'à estimer l'émigration internationale, une tâche assez difficile. Les observations de base sur les migrations sont sûrement meilleures que dans les études précédentes, sans être parfaites, cependant.

Mais le biais lié aux erreurs sur la mobilité linguistique observée demeure quand même. Le phénomène de compensation noté précédemment ne joue

plus puisqu'il n'y a ici qu'un seul biais (3). Ce type de projection a donc tendance à sous-évaluer les effectifs futurs déclarés de langue maternelle anglaise.

En terminant, on peut se demander ce que devraient faire, dans ces circonstances, les organismes responsables de la collecte des données. La pire chose à faire serait de supprimer les questions sur les langues. En effet, nous savions déjà que la mobilité linguistique était un phénomène social important. La constatation principale de notre recherche, c'est que la mobilité linguistique est encore plus forte qu'on pouvait le penser. Le raccordement entre des fichiers constitués en divers temps permet de mettre des phénomènes importants en lumière. Ce qui a été réalisé par le ministère de l'Éducation du Québec pourrait peut-être l'être par Statistique Canada, l'organisme responsable des recensements. Mais la meilleure solution, sur le plan théorique, serait la constitution d'un véritable registre de population dans lequel seraient inscrites, dès la naissance, les caractéristiques immuables, telles la date de naissance, le groupe ethnique, le rang de naissance, et la langue maternelle et où seraient mises à jour les caractéristiques variables comme la langue d'usage ou la profession. Mais avant qu'une telle solution soit réalisée, on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que beaucoup d'eau coulera dans le fleuve St-Laurent.

#### BIBLIOGRAPHIE

/1/ LACHAPELLE (Réjean) et HENRIPIIN (Jacques) : La situation démolinquistique au Canada. L'institut de recherches politiques, Montréal, 1980.

/2/ ROBITAILLE (Norbert) et BOURBEAU (Robert) : "Présentation de la recherche, "Migration des groupes linguistiques" et de ses préoccupations actuelles". Cahiers québécois de démographie, vol. 9, 2, août 1980.

---

(3) Lachapelle et Henripin, /1/ page 289, nous présentent un double biais conscient. Ces collègues, voulant prouver leur thèse à savoir qu'une diminution de la fraction des francophones au Québec et à Montréal était improbable, nous disent que "le choix des hypothèses a été biaisé délibérément en faveur du groupe anglophone". Mais conscients de changements probables de déclaration de langue maternelle, ils ajoutent : "Mais le biais délibéré que nous avons fait en faveur de l'anglais est probablement plus important que ce qui eut été nécessaire pour compenser cette défaillance des données". Après avoir étudié le phénomène, nous sommes portés à penser que leurs projections sont défavorables pour les anglophones et favorables pour les allophones, au moins pendant les premières années.